

L'allocation aux adultes handicapés ou AAH

Actualité législative publié le 19/07/2024, vu 1042 fois, Auteur : <u>Jérôme CHAMBRON, petit</u> juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

L'allocation aux adultes handicapés ou AAH

Vous êtes en situation de handicap et avez de faibles ressources ? L'allocation aux adultes handicapés (AAH) peut vous garantir un revenu minimal pour faire face aux dépenses du quotidien. Nous vous indiquons quelles sont les conditions et la démarche à suivre pour pouvoir en bénéficier.

SOURCE ET DE PLUS:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242

DE PLUS:

Peut-on cumuler l'allocation adulte handicapé (AAH) et le RSA? :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20209

Peut-on travailler et percevoir l'allocation aux adultes handicapés (AAH)? :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21615

Déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : une entrée en vigueur au 1er octobre 2023 :

https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16521

Demande ou renouvellement de prestations Handicap (AAH, PCH, CMI, Hébergement, ...) (Formulaire 15692*01):

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19993